

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
24 janvier 2023

---

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° CF66

présenté par

Mme Pires Beaune, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux et les membres du groupe  
Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----

**ARTICLE 5**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« demeurent fixées conformément au III de l'article 24 de la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022  
de financement de la sécurité sociale pour 2023 »,

les mots :

« est nul ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à réaffecter entièrement à notre système de retraite les 17,7 milliards d'euros de dette sociale (intérêts et principal) qui seront remboursés en 2023, soit précisément le montant des économies annuelles recherchées par le Gouvernement via la réforme des retraites d'ici 2030.